

BEAUMONT-DE-LOMAGNE

Conseil communautaire: augmentation de 1% du taux des impôts pour les ménages

Le conseil communautaire de la communauté de communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise (CCTLG) s'est réuni jeudi, sous la présidence de Francis Garrigues.

Ce conseil se situe à un moment charnière puisque, dès le 31 décembre 2015, la CCTLG devra trouver une autre communauté supplémentaire pour former une grande communauté de 20 000 habitants au moins. Cette remarque a beaucoup influencé les décisions qui ont été prises auxquelles il faut ajouter la baisse de 10 % de la DGF. C'est donc dans cette incertitude du lendemain qu'a été abordé l'ordre du jour: approbation du compte administratif 2014, la dépense globale se situe aux alentours de 5 500 000 € et le résultat de l'exercice 2014 fait apparaître un résultat positif de 1 014 000 € qui, de prime abord, permet d'avoir un réservoir assez confortable. Le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

Orientations budgétaires pour 2015. La baisse de la DGF, soit un manque à gagner de 125 000€, va obliger le conseil à réviser les comptes avec, en premier lieu, une baisse de 10% appliquée aux associations hormis l'Association des portages de repas à domicile et l'Adda 82; augmentation des taxes des ménages + 1% et de la cotisation foncière des entreprises qui passe de 27,83% à 27,85%. En outre, un employé partant à la retraite ne sera pas remplacé. Ces taux ont été adoptés moins les 8 voix de Beaumont qui, en toute logique, auraient préféré connaître d'abord le budget primitif et ensuite voter



Le siège de la CCTLG à Beaumont.

les taux en toute connaissance. **Présentation du budget primitif.** Vente de la ZA de Mansonville à la communauté des Deux-Rives pour la somme de 100 000€. Tous les postes budgétaires de 2014 ont été revus à la baisse avec parfois l'abandon provisoire de certains éléments.

Maison de santé pluridisciplinaire. L'achat du terrain et bâtiment Sentis pour la construction d'une maison de santé disciplinaire, le coût de 200 000€ sera en partie financé par l'emprunt.

Des dossiers cruciaux approuvés par un vote

La seconde partie du budget primitif se situa dans l'examen de demandes non satisfaites de certaines communes et constitua un bras de fer entre les tenants des économies strictes en cas de jours difficiles et les partisans d'une ouverture pour pallier à des besoins cruciaux: Cas de la commune de Marignac. Depuis 2001, Claude Busso, maire de Marignac, demande un réexamen de compensation sur cette petite commune par la taille mais qui possède une entreprise de conditionnement alimentaire de 50 ouvriers et qui verse cha-

que année une TPU de 36 000€ à la communauté de commune. Il demande au moins une rétrocession de 6 000€/an; la commission finance fait la sourde oreille. Un premier débat n'a amené à rien.

Dotation de solidarité communautaire. En 2014, la communauté de communes avait versé une dotation de solidarité aux communes de toute la communauté possédant une école ou un groupe scolaire en accordant 200€ par élève. Or, cette année, tout a été supprimé par la commission des finances. Jean-Luc Deprince, de Beaumont, et Ghislain Dangas, maire de Larrazet, ont demandé pour, au moins 100€/élève le retour de cette subvention vitale pour les écoles. Un débat animé a poussé Francis Garrigues à logiquement demandé un vote, le résultat a été clair: l'assemblée communautaire a voté, avec une majorité de 26 voix, cette dotation qui donne un véritable poumon financier à toutes les écoles de la communauté. Dans la foulée ont été accordés le retour de la cotisation sur les paris hippiques à la commune de Beaumont et enfin Marignac a enfin obtenu une dotation de 6 000€/an.